L'écho du Cedapa

L'information technique pour gagner en autonomie

Laisse béton

Deux fois les dépendances de la ferme ont été inondées en quatre jours. Deux violents orages se sont abattus sur l'exploitation et les alentours. Je ne vais pas parler du dérèglement climatique et de ses conséquences mais d'un facteur qui amplifie les crues soudaines. C'est l'artificialisation des sols.

Selon l'INSEE, les sols artificialisés représentent des sols bâtis ou revêtus et stabilisés, tel que des mines, des carrières, mais aussi des espaces verts urbains. L'artificialisation correspond à un changement d'utilisation, laquelle n'est pas nécessairement irréversible. Selon cette définition la couverture du territoire par des aires urbaines est passée en 20 ans d'un tiers à la quasi moitié de la surface française.

Il est évident que cette artificialisation n'est pas sans conséquence sur l'environnement, la santé et la souveraineté alimentaire. C'est donc un enjeu majeur de politique publique.

Et pourtant ce «grignotage» de terre agricole continue a aller bon train. Les villes continuent de s'étaler en périphérie, en rendant constructible des surfaces agricoles. Et le comble, c'est que les centres bourgs se meurent à petit feu : plus de 10% des locaux commerciaux ne trouvent pas preneur. L'une des explications est le coût trop élevé de rénovation de maisons anciennes à des normes souvent inférieures au neuf, je pense notamment à la performance énergétique. Et l'agriculture dans tout ça ? Et bien ce phénomène représente 8 % des surfaces nouvellement artificialisées. Nous sommes victimes, mais aussi tous un peu coupables, il ne faut pas l'oublier!

Le constat est alarmant. Une nouvelle notion ou plutôt un nouvel objectif est apparu en 2018 fixé par le plan biodiversité : le «zéro artificialisation nette». France Stratégie (établissement public lié à Matignon) a passé en revue les outils de politique publique à disposition, et fixé une feuille de route : le gouvernement part du principe qu'il ne stoppera pas l'extension des zones artificialisées, mais qu'il va la ralentir et, en parallèle souhaite, « désartificialiser » une surface équivalente. Mais tout cela a un coût : de 160 à 455 euros du m2 pour la déconstruction, la dépollution, la désimperméabilisation et pour rendre le sol à nouveau « fertile ». Or, le sol sera-t-il réellement aussi fertile qu'avant ? En cas de doute, ne vaut mieux-t 'il pas se battre pour éviter que nos terres partent sous le béton !?

Ronan GUERNION, Administratreur au CEDAPA

Source :

Article AGRA (agence d'information agro-économique) du 26/07/2019 «Des mesures pour « renaturer » les terres artificialisées d'ici 2022»

Rapport du groupe de travail présidé par : Anne-Catherine Loisier, sénatrice de la Côte-d'Or, Anne-Laurence Petel, députée des Bouches-du-Rhône «Les enjeux de l'artificialisation des sols: diagnostic» février 2018

Dossier : Les MAE, un combat de longue haleine

Une année de pâturage au GAEC Trégor Holstein

Pour le cinquième numéro de l'année, l'Echo du CEDAPA vous propose de suivre la gestion du pâturage et des fauches pour la période de mi-juin à mi-août au GAEC Trégor Holstein à Ploëzal.

Une herbe qui pousse au ralenti mais qui reste verte

Il est tombé à Ploëzal 100 mm d'eau en juin et 30 mm sur l'ensemble du mois de juillet. Depuis, la pousse de l'herbe a ralenti et des grosses chaleurs ont fait leur apparition. Céline nous raconte : « *Nous avons fait 2 tours de pâturage depuis mi-juin, mais avec la sècheresse, l'herbe pousse au ralenti. Nous avons allongé le tour en passant de 21-25 jours à 32-33 jours en temps de retour. Au 10 août, les vaches pâturaient sur la parcelle pâturée début juillet. Le mélange suisse – pâturin, fléole, trèfle blanc, dactyle et fétuque – qu'on avait implanté sur 3 ha cette année sur une zone séchante a bien poussé et est encore vert. On peut y mettre les vaches laitières encore quelques jours. Mais il ne nous reste plus que 4 jours d'avance en pâturage. La météo va être déterminante pour les semaines qui arrivent.* »

«Nous avons allongé le tour en passant de 21-25 jours à 32-33 jours»

Avec la sècheresse, on réouvre les stocks

« Nous avons en ce moment 110 vaches traites. La distribution de maïs grain a été arrêtée en juillet car nous arrivions en fin de stock. En ce moment, les vaches laitières ont 9.5 kg de maïs ensilage, 3.5 kg d'enrubannage, 3-4 kg de pâturage, 2 kg de correcteurs azotés. Les vaches ont accès au pâturage jour et nuit. Pendant les quelques jours de canicule, on les rentrait à 14h00 pour qu'elles restent au frais en bâtiment. La production en ce moment est de 28-29 kg de lait par vache, avec des taux à 38 de TB et 31 de TP.

Les grandes génisses gestantes sont restées au pâturage plat unique jusqu'au 5 août, c'est plus tard que l'an dernier ! On les a passées à l'enrubannage. Les petites génisses de 9-15 mois, elles sont toujours au pâturage avec une botte de foin en complément. Les veaux de 0 à 6 mois ainsi que les 10 génisses mises à la repro sont en bâtiment. Du maïs ensilage est distribué avec de la paille et des concentrés pour ces lots-là.»

La gestion des cultures et fourrages en période de sécheresse

« Suite à une formation sur le sol, organisée par le CEDAPA en juin, le sol d'une parcelle en prairie avait été reconnu comme trop compacté. Pour ne pas défaire cette prairie, nous avons effectué un sous solage dans la parcelle, puis semé à la volée du colza fourrager avec le quad et le delimbe sur toute la surface fin juin. Il y a eu un passage de rouleau, et ensuite les vaches ont pu aller pâturer en août le colza haut de 15 cm ! C'était plutôt positif mais il faut attendre de voir à l'automne comment la prairie va repousser.

Le topping ou fauche broute a été testé sur la ferme cette année sur 2 ha. D'habitude nous passons le broyeur pour les refus. La repousse a été meilleure.

Nous avons fauché 9 ha à deux reprises cet été. Il y a eu 60 rounds au 23 juin, puis 79 rounds au 29 juillet. Nos stocks de maïs, quant à eux, se terminent entre le 20 septembre et début octobre. Les ensilages sont prévus entre début et mi-septembre nous avons donc suffisamment de stocks pour les vaches laitières, avec en plus 22 taries au mois d'août, ce qui permet de tirer sur les stocks davantage et de passer l'été plus sereinement. »

La ferme

2 associés et 1 salarié, 110 VL Prim' Holstein
108 ha de SAU, 43 ha de prairies
25 ha accessibles en herbe : 23 ares/VL
Mélange RGA-TB majoritairement
8 676 L produits / VL

Morgane Coulombel, animatrice CEDAPA

> Les prochaines formations

Initiation au parage des bovins: Semaine 44. Programme: matinée en salle, présentation des différents problèmes du pied. Après-midi, atelier pratique de parage de pied.

Substituts à la paille: Découvrir et échanger sur les alternatives à la paille. Apports théoriques et visite de ferme. Reste 3 places pour définir une date.

Maitriser la période du tarissement en élevage laitier: Apports théoriques et échanges sur les bonnes pratiques, étude de cas. Reste 8 places.

Oser la monotraite pour gagner en autonomie: Comprendre l'organisation du système et analyser les conséquences technico-économiques. Reste 5 places pour définir une date.

Croisements laitiers: Sélection par voie femelle, intérêts du croisement, choix des races, choix des taureaux. Avec l'intervention d'Erwan Le Roux, éleveur formateur. Reste 6 places pour définir une date.

Panneaux photovoltaïques: Echanger sur les intérets pratiques et économiques des panneaux sur sa ferme. Reste 7 places pour définir une date.

Informations et inscriptions au Cedapa: 02.96.74.75.50

Voyage dans l'Est de la France

Un voyage dans l'Est de la France est organisé du lundi 28 septembre au vendredi 2 octobre.

Au programme :Visite de ferme en agroforesterie, d'une ferme bio, en lait de foin qui vend son lait à une fromagerie, prairies naturelles, vaches nourrices, une partie de la ferme est en maraîchage, avec une installation aidée par Terres de Liens. 11 personnes travaillent sur la ferme. INRA de Mirecourt. Visite touristique : route du vin, villages alsaciens, temps libre.

Pour un budget compris entre 250 et 300€ la semaine tout compris.

Il reste 3 places disponibles!

Pour plus d'infos, contacter Morgane ou Maxime au 02.96.74.75.50.

Attention, risque de météorisation!

De la pluie et de la chaleur, tout ce qu'il faut pour favoriser le trèfle ! Soyez donc vigilant au risque de météorisation.
Ainsi pour éviter ce phénomène quelques clés sont à respecter :

- Un temps de repousse du trèfle long ! Or, attention, un intervalle de retour ne correspond par au temps de repousse. En effet s'il y a 35 jours de repousse sur le papier, les conditions météorologiques (froid, temps sec, ...) peuvent arrêter la pousse de l'herbe. On peut se retrouver avec un temps de repousse réel de seulement 25-30 jours. Ce qui correspond à la période la plus à risque.
- Mettre du foin à disposition avant la sortie des vaches
- Ajouter de l'huile de table dans l'eau de boisson
- Les plantes à tanins (lotier, minette, plantain et chicorée) permettent de réduire la dégradation des protéines alimentaires dans le rumen ce qui limite la formation de mousse et donc la météorisation.
- Eviter les variétés de trèfles à tiges creuses qui sont plus météorisantes, et le RGA diploïde, qui est plus gazonnant peut favoriser le problème.
- Surveillez vos animaux la première heure de pâturage.

Annonces

Recherche foncier

Projet d'installation en élevage ovin Landes de Bretagne, poulets fermiers en plein air et cultures sur environ 20 ha dans le sud des Côtes d'armor ou l'ouest du Morbihan avec ou sans batiments et maison.

Contact: Mickaël Jaunay 06.84.84.96.18

Recherche associés

Les évolutions de la Ferme Le Buis Sonnant, nous amène à rechercher de nouvelles personnes souhaitant s'impliquer dans la vie de la ferme en tant qu'associés afin de poursuivre les ateliers existants aujourd'hui et/ou de les faire évoluer.

Si vous êtes intéressés, nous vous invitons à candidater en découvrant l'annonce complète sur notre site : www.lebuissonnant.org

Contact: Benjamin 07 81 31 25 28

Recherche ferme

Secteur trégor, 50 ha pour un troupeau de jersiaises avec bâtiments. Projet de 4-5 ha de verger pâturé par des brebis allaitantes.

Contact : Alexandre Querrec 06.72.52.79.58

Vend herbe sur pied

7 à 8 ha de mélange suisse riche en trèfle et de mélange dactyle luzerne, secteur Trégor.

Contact Benoit ALLAIN au 07.86.95.08.34

Vend taureau

Né le 02/03/2018, en bio, père rouge scandinave, mère croisée holstein/normande

Contact: Jeanne BRAULT/ Dominique Le Calvez: 02 96 27 34 13

Rejoignez-nous sur Facebook !

Facebook.com/CEDAPA

La transmission, l'aboutissement d'une carrière

Installés à Plaintel (22) depuis 1984, Xavier et Marie-Pierre Bresset ont débuté leurs démarches de transmission dès 2010. Motivés pour installer un jeune, ils ont entamé de profonds changements sur leur système de production. Depuis, la ferme a beaucoup évolué et la transmission va au-delà de leurs espérances. Zoom sur cette aventure collective.

Historique de la ferme familiale

1984
- **Installation :** 2 UTH, 35 ha, 30VL, 170 000 L

1989
- **Création** atelier de 5 000 poules pondeuses en plein air

1992
- **Création** deuxième poulailler de 5 000 poules, Elevage des génisses délégué, Augmentation du foncier

2010
- 50 ha 45 VL, 300 000 L et 2 poulaillers

2020
- 4 UTH, 74 ha de SAU : 60 ha de prairies, 5 ha de mélange céréalier, 9 ha de maïs
- 60 VL croisées: 5500 L produits / VL, 330 000 L produits
- 30 ha accessibles, 50 ares / VL
- Chargement : 1.5 UGB / ha
- 2 poulaillers de 5000 poules pondeuses
- Coût alim : 48€ / 1000 L dont 38€ de coût fourrager et 10 € coût de concentrés
- MB / 1000 L : 425 €, MB / ha consommés : 2300€

Une évolution rapide et de profonds changements

Une question s'est posée au sein du couple « *Quels moyens se donne-t-on pour atteindre nos objectifs, transmettre et installer quelqu'un d'ici 10 ans ?* » commente Xavier. L'exploitation évolue alors vers un système herbager. Il se rapproche du CEDAPA en 2010. « *Grâce à l'appui des techniciens et aux échanges avec d'autres éleveurs du coin, on a pu avancer comme on le souhaitait.* ». L'éleveur se réjouit : « *Nous avons arrêté les cultures de vente et diminué les surfaces de maïs: de 17 ha en 2010 à 6 ha en 2019. Nous avons également diminué les intrants. Le système herbager nous a permis d'aller encore plus loin dans cette démarche. La part d'herbe a été augmentée, et a permis de passer d'une surface pâturée accessible de 20 ares par vache en 2011 à 50 ares. 3 kms de chemins empierrés ont également été refaits. Aujourd'hui l'apport de concentrés a fortement diminué. Un mélange féverole-blé est produit sur la ferme. Le blé est vendu et on garde la féverole pour la ration hivernale des vaches.*» Xavier poursuit : « *Suite à ces changements les résultats technico-économiques ont évolué dans le bon sens. Les coûts ont fortement baissé, l'autonomie était atteinte en fourrages et en santé animale. On s'est formé aux médecines alternatives et je fais les inséminations moi-même»*. Le passage en bio se fait ensuite naturellement, alliant les valeurs du couple et permettant de pérenniser l'outil de travail. La conversion s'effectue en 18 mois et le lait est livré en bio à partir d'août 2018. Cette même année, la ferme récupère l'élevage de ses génisses pour être entièrement autonome.

Deux installations en deux ans

Le GAEC décide de faire passer une annonce. Ils recherchent dans un premier temps un salarié pour un CDD de 6 mois en vue d'une transmission éventuelle. A cette même période, leur fils Romain réfléchit finalement à s'installer. Son projet est de créer un atelier de transformation fromagère. Alors juriste à Rennes, il reprend ses études et entame à l'automne 2017 une formation en alternance de fromager, en Alsace. Romain s'installera en avril 2018 en GAEC avec ses parents. La construction de la fromagerie débutera l'automne suivant.

«On ne doit pas attendre d'avoir 58 ans pour y penser, pour ne pas subir sa transmission mais la faire selon ses valeurs et ses souhaits.»

Suite à l'annonce de recherche de salariat du GAEC, Raphaël Jouanigot arrive sur la ferme en automne 2017. « *En 2016, un projet d'installation en association n'a pas vu le jour. Je me suis alors remis en question et j'ai même envisagé de retourner à l'école ! Puis, j'ai saisi une opportunité dans le para agricole afin d'acquérir une autre expérience. Cela m'a permis de prendre du recul et de redéfinir mon projet. Très rapidement, le retour à la terre s'est imposé à moi. J'ai analysé les causes de mon premier échec et j'ai réalisé que le système herbager me correspondait parfaitement car plus en phase avec mon côté "animalier". Arrivé sur la ferme, j'ai redécouvert le métier sous un autre angle, c'était un nouveau départ. J'ai tout appris sur ce type de système que je ne connaissais pas. Xavier me transmettait son expérience et en parallèle, j'ai suivi plusieurs formations.* » Raphaël décide alors de poursuivre l'aventure avec Xavier, Marie-Pierre et Romain, et s'installe au 1er janvier 2020.

La vente de fromages peut débuter !

La construction de la fromagerie s'est terminée à l'automne 2019. Elle a été faite en auto construction, tout comme le magasin de vente à la ferme. La gamme se décline en plusieurs produits : 4 fromages et du beurre. La distribution se fait par différents canaux : vente à la ferme, restauration collective, Amap, ... En 2020, environ 1/3 de la production laitière sera transformée.

Les objectifs à moyens termes

Pour prendre le relai progressivement sur la partie production, le GAEC cherche à embaucher un salarié cette année pour l'atelier poules pondeuses. « *Cela permettra de développer la vente directe avec les produits laitiers et de transmettre progressivement » commente Xavier. « L'objectif majeur est de ne pas avoir d'astreintes trop importantes* » complète-t-il.

Réussir la transmission de sa ferme

Xavier nous donne sa vision sur la transmission de sa ferme : « *Selon moi, il ne faut pas être à contre-courant du monde actuel. Les jeunes ont de nouvelles envies. Ils désirent un outil rémunérateur et qui laisse du temps libre pour la vie de famille. Il faut faire évoluer son système quand ça va bien et s'y prendre à l'avance. Ce n'est pas de la chance si nous avons réussi à installer des jeunes, nous avons tout fait pour que ça marche. Cela demande de l'anticipation. Pour transmettre un outil viable, on a créé tous les quatre, 60 places de logettes, la fromagerie, le magasin à la ferme, une nurserie et une fumière couverte. Tout le monde en bénéficie. Je n'aurais pas pu partir à la retraite en voyant les jeunes en difficulté. C'est pour ça qu'il faut transmettre un outil performant, pour que dès le lendemain de l'installation, il y ait une rentrée d'argent. Je pense que c'est aux cédants de prendre leur destin en main. Il y a eu une forte évolution en installation agricole, qui n'est pas prise en compte par tout le monde. On ne doit pas attendre d'avoir 58 ans pour y penser, pour ne pas subir sa transmission mais la faire selon ses valeurs et ses souhaits.* »

Morgane Coulombel, animatrice CEDAPA

Mesures agro-environnementales, un combat de longue haleine

Le 9 avril 2020, la Région Bretagne validait la reconduite du dispositif des MAEC SPE d'un an pour les signataires arrivants en fin de contrat. 2020 était initialement prévue comme une année blanche. C'est grâce à la mobilisation forte d'éleveur.euse.s et d'apiculteur.rice.s que cela est désormais possible. Ce n'était pas la première fois que le CEDAPA s'emparait du sujet pour défendre le bien commun et les systèmes herbagers. Zoom sur cet historique datant de 1993, les évolutions de ces mesures et les actualités des MAEC SPE.

La création de la première mesure agro-environnementale : la RIN

En 1993, les adhérents du CEDAPA rédigent un cahier des charges à partir de leurs pratiques. Ils réussissent à le faire reconnaître comme Mesure Agro-Environnementale par l'Europe dans le deuxième pilier de la PAC. L'adhésion à ce cahier des charges va permettre aux agriculteurs et agricultrices de bénéficier d'aides : la RIN (Ré-

duction d'INtrants). Mais celle-ci n'est alors accessible que sur le territoire de Trémargat. Deux ans plus tard, 7 agriculteur.rice.s de Trémargat engagent une grève de la faim.

Ils souhaitent ainsi obtenir la fin du zonage de la RIN. La mesure est alors étendue au Haut Blavet dans un premier temps puis sur l'ensemble du département. Le CEDAPA accompagne cette année-là 130 signataires.

Ils veulent défendre l'agriculture non polluante

Sept paysans en grève de la faim

Sept agriculteurs de Trémargat ont entamé mercredi à Saint-Brieuc une grève de la faim. Ils veulent que l'État respecte ses engagements à leur égard et faire connaître au grand public qu'il existe une agriculture respectueuse de l'environnement.

Ils l'avaient annoncé (voir O.-F. du 7 décembre). Ils ont débarqué mercredi à la Passerelle, le centre culturel de Saint-Brieuc, avec leurs matelas sous le bras, et se sont installés pour une grève de la faim. Ils sont sept agriculteurs déterminés à faire valoir leurs droits. Et à faire entendre la défense d'une agriculture protectrice de la qualité de l'eau et de l'environnement. Aussi appellent-ils les

PAYSANS EN GRÈVE DE LA FAIM POUR RETROUVER L'EAU PURE

7 agriculteurs de Trémargat engagent une grève de la faim

Suite à la RIN, à chaque nouvelle programmation PAC et changement d'orientation politique, les éleveur.euse.s ont engagé un nouveau combat pour que les mesures agro-environnementales soient maintenues et reconduites. En 1999, les CTE (Contrats Territoriaux d'Exploitation) succèdent à la RIN et seront remplacées en 2002 par les mesures CAD (Contrats d'Agriculture Durable). Suzanne Dufour, présidente du CEDAPA de 1996 à 2000, se souvient : « *Les mesures suivaient toujours le cahier des charges du CEDAPA dans les grandes lignes, avec quelques adaptations. Nous sommes très souvent montés à Rennes et à Paris. Chaque changement politique ou nouvelle programmation PAC était un nouveau combat. Il fallait réaffirmer notre engagement environnemental et notre position.* »

En 2007, la mesure SFEI (Système Fourrager Econome en Intrants) se met ensuite en place. On compte, en 2008, 900 exploitations bretonnes engagées, puis 1 200 signataires bretons en 2011. Les SFEI prennent fin en 2014.

Mise en place des DPU au sein du 1er pilier

Parallèlement aux mesures agro-environnementales, en 2006, les DPU (Droits à Paiement Unique) sont créés au sein du 1er pilier de la PAC. « *Les DPU étaient des aides sur l'assolement historique. Un agriculteur qui avait eu auparavant du maïs, touchait la DPU mais pouvait aussi toucher la SFEI s'il faisait évoluer son système ! Les éleveur.euse.s engagé.e.s en faveur de l'environnement étaient très fortement pénalisé.e.s par des aides nettement inférieures sur les surfaces herbagères.* » commente Suzanne.

Un combat de longue haleine commence alors. Une lutte des paysan.ne.s pour une distribution des aides PAC plus équitable est alors lancée, afin de favoriser les systèmes herbagers et les petites structures. De septembre 2006 à avril 2007, les paysans du CEDAPA, du Groupement d'Agriculteurs Biologique et de la Confédération paysanne vont jeûner chaque week-end à Saint-Brieuc. Leur revendication : les aides européennes doivent être mieux réparties et surtout ne doivent pas pénaliser les agriculteur.rice.s engagé.e.s depuis longtemps en faveur de l'environnement.

Ils obtiendront partiellement gain de cause en 2007 sur le rééquilibrage des aides européennes en leur faveur, grâce au soutien de nombreux citoyen.ne.s, d'associations environnementales et d'élus. Suzanne Dufour précise : « *Les associations nous rejoignaient certains week-ends pour jeûner avec nous. Nous avons actionné tous les leviers possibles, avons organisé de nombreux rendez-vous, rencontré des députés et le Ministre de l'agriculture lui-même. Le tribunal a tranché en janvier 2010 pour notre cas, et les aides nous ont été versées en 2011, avec rétroactivité depuis 2006. Cela représente 10000€/an, ce n'esy pas négligeable.* »

«Nous avons entamé un jeûne tournant, chaque vendredi et samedi durant 7 mois.»

L'arrivée des MAEC de 2015 à 2019

Ces mesures ont ensuite évolué pour devenir en 2015 les MAEC (Mesures Agro-Environnementales et Climatiques). Ces nouvelles mesures ont été un franc succès, plus de 2740 agriculteur. rice.s engagé.e.s deux ans plus tard en 2017. Ces pratiques, qui sont tirées du cahier des charges du CEDAPA ont été rédigées par et pour des agriculteurs.ice.s et reflètent les engagements concrets et réalistes du terrain.

Ces mesures permettent d'accompagner les exploitations agricoles qui le souhaitent pour s'engager dans le développement de pratiques combinant performance économique et performance environnementale ou dans le maintien de telles pratiques. Des MAEC « systèmes » sont alors instaurées et consistent à proposer un engagement global d'une exploitation, plutôt que l'engagement de quelques parcelles.

La reconduite des MAEC pour l'année 2020

Pendant un an, le collectif de soutien* aux MAEC et aides bio en 2020, s'est battu pour défendre la pertinence de ces dispositifs au regard des enjeux actuels : qualité de l'eau, biodiversité, stockage du carbone, ... Le collectif, épaulé de structures extérieures au réseau CIVAM a su défendre ces mesures et le succès qu'elles ont remporté auprès des agriculteur.rice.s breton.ne.s est une réussite. En cette dernière année de programmation PAC, le manque de budget menaçait la reconduite de ces mesures et une possible année blanche se profilait pour 2020 ainsi qu'une baisse drastique des budgets. En avril, la Région Bretagne a cependant réaffirmé sa position et sa volonté très claire de poursuivre la transition agroécologique engagée auprès de plusieurs milliers d'agriculteurs et d'agricultrices. Elle s'engage donc à les soutenir. Ainsi, les paysan.ne.s qui se sont engagé.e.s en mesures herbagères MAEC SPE ou aides à la bio pourront prolonger leurs engagements pour une année supplémentaire ; et de nouveaux contrats de 5 ans pourront être engagés par les jeunes agriculteurs, ainsi que sur les bassins versants algues vertes.

L'expérience en matière de mesures agro-environnementales à l'échelle de la Bretagne sur la période 2014-2020 est unique par son succès avec 2 900 signataires et doit servir à peser sur les modalités de la prochaine PAC, dès 2021.

L'avenir de la prochaine PAC et des MAEC

La mobilisation se poursuit avec une défense de ces mesures agroenvironnementales pour la prochaine programmation PAC à partir de 2021, leur reconduite n'étant, à ce jour, pas actée. Le CEDAPA sera présent au sein du collectif, et aux côtés des structures qui souhaitent s'engager et défendre des valeurs communes et les enjeux agro-environnementaux. Suzanne revient sur ces années de combats acharnés pour faire valoir un mode d'agriculture respectueux et responsable « *C'était une période difficile mais au combien constructive. Cela a permis de nous souder les uns les autres et de faire valoir notre vision de l'agriculture, de créer un socle solide pour, nous l'espérons, les années à venir.* »

Rejoindre le collectif de soutien aux MAEC

CEDAPA : Patrick THOMAS 06.79.44.33.52

Confédération Paysanne Bretagne : Jean-Marc THOMAS 06.77.86.36.96

Fédération des Races de Bretagne : Benoit ALLAIN : 07.86.95.08.34

Syndicat des Apiculteurs Professionnel de Bretagne (SAPB) : François LE DUDAL 06.72.35.90.29

FRCIVAM : Cyrille GUILLOTEAU 06.21.60.23.12

Morgane Coulombel, animatrice CEDAPA

Rencontre avec Solidarité Paysans

Pour accompagner et défendre les familles, aider les agriculteurs à faire valoir leurs droits en justice et préserver les emplois, des agriculteurs ont créé Solidarité Paysans. Cette association nationale est présente sur l'ensemble du territoire français. Rencontre avec une bénévole et une salariée de l'association.

L'histoire de Solidarité Paysans

Pour s'adapter à l'économie mondiale, différentes orientations successives des politiques agricoles ont favorisé l'investissement sur les fermes, leur agrandissement et par conséquent leur endettement. De nombreuses crises aux conséquences sociales désastreuses ont ainsi été générées. C'est dans ce contexte qu'apparaissent les premières associations de défense des agriculteurs en difficulté. En 1992, ces associations se regroupent pour créer un réseau national sous le nom de Solidarité Paysans.

Isabelle Connan, éleveuse à Bourbriac est bénévole depuis 2015, développe : « *une chute brutale des prix, un investissement mal réfléchi, un divorce, des soucis familiaux ou de santé… cela peut provoquer une situation de fragilité chez les agriculteurs. Celui ou celle-ci se trouve alors en rupture avec son environnement, avec un sentiment d'échec, d'isolement, des difficultés économiques et le risque de perdre son outil de travail, …* » Solidarité Paysans intervient à la demande de l'agriculteur pour mettre en place une stratégie et l'aider à trouver une issue favorable.

Le fonctionnement

L'association couvre environ 50 départements avec 35 structures en France. Isabelle poursuit « *Nous travaillons en duo avec un salarié. Cela permet d'avoir une vision de l'exploitation dans sa globalité, de bien connaître l'exploitation d'un point de vue technique, économique, social et de définir une stratégie pour aider l'agriculteur à sortir de ses difficultés. Le bénévole apporte ses connaissances techniques et le salarié ses connaissances juridiques. Le duo est indispensable pour bien comprendre le fonctionnement de la ferme.* »

Elisabeth Chambry, directrice de Solidarité Paysans Bretagne complète : « *Suite au diagnostic, un plan d'action construit avec les agriculteurs est mis en place. Il peut prévoir des négociations, une table ronde ou une procédure de redressement judiciaire.*» l'association travaille avec différents types de structures agricoles : Chambres d'Agricultures, associations, MSA, Centres de gestion comptables, … . Il est essentiel de collaborer avec les techniciens, assistants sociaux, conseillers de gestion, et toute personne intervenant chez l'agriculteur accompagné pour avoir une vision globale de l'exploitation. Ces accompagnements peuvent durer de 6 mois à 3 ans en fonction des exploitations si cela va jusqu'à un redressement judiciaire.

Devenir bénévole

« *Pour être bénévole, il faut une certaine sensibilité, avoir des valeurs de solidarité et d'entraide* » commente Elisabeth. « *Malgré tout, il faut apprendre à ne pas avoir trop d'affect et à se détacher des situations qui peuvent être très compliquées. L'association propose des formations en interne pour gérer ses émotions et son implication dans le projet* » complète Isabelle.

«*40 à 50% des personnes accompagnées sont producteurs de lait.. Nous avons eu beaucoup de demandes d'accompagnement en 2019 avec la sortie du film d'Edouard Bergeon « Au nom de la terre », cela a fait une communication positive pour l'association* » détaille Elisabeth.

Un bilan positif

« *Il faut appeler dès que la situation se dégrade. 70% des agriculteurs accompagnés poursuivent leur activité agricole, c'est très positif et plus les personnes appellent tôt, plus il y a de chance de réussir*» conclut Elisabeth .

Solidarité Paysans Bretagne c'est :

- Une moyenne de 350 accompagnements en Bretagne, 384 en 2019, dont 118 dans les Côtes d'Armor

- 10 salariés en Bretagne et 120 bénévoles (cela représente 3,5 temps plein)

Morgane Coulombel, animatrice CEDAPA

L'écho du CEDAPA (bimestriel)

2 avenue du Chalutier Sans Pitié, BP 332, 22193 Plérin cedex
02.96.74.75.50 ou cedapa@wanadoo.fr. Directeur de la publication : Patrick Thomas
Comité de rédaction : Elisabeth Beuzit, Pascal Hillion, Franck Le Breton, Amaury Lechien, Olivier Josset, Collet Yannis, Pierre Queniat.
Animation, coordination et mise en forme : Cindy Schrader
Abonnements, expéditions : Brigitte Tréguier
Impression : Roudenn Grafik, ZA des Longs Réages, BP 467, 22194 Plérin cédex.
N° de commission paritaire : 04121 G 88535 - ISSN : 2649-8049

Je m'abonne à l'écho

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

CP : ..... Commune :.....

Profession : .....

Je m'abonne pour :	*1 an* *6 numéros*	*2 ans* *12 numéros*
Adhérents / étudiants	*23 €*	*35€*
Non adhérents / établissements scolaires	*32€*	*55€*
Soutien, entreprises	*45€*	*70€*
Adhésion Cedapa	*100 €*	

Bulletin d'abonnement à retourner avec le règlement à l'ordre du Cedapa à l'adresse :

L'écho du Cedapa - BP 332 - 22193 PLERIN cedex

☐ J'ai besoin d'une facture

Région Bretagne

Côtes d'Armor le Département